INITIALES DU MAIRE
2025-09-22
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Séance extraordinaire du 22 septembre 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 22 septembre 2025 à 18h 30.

Présences : M. Mario Desbiens, maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller #2
Poste vacant, conseiller # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Bruno Plourde, conseiller # 6
M. Jonathan Boily, conseiller # 5

Absence :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

R.2025-171

Il est proposé par M. Bernard Girard, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'attester la conformité de l'avis de convocation et d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation d'une soumission – Trottoir du nouveau parc intergénérationnel
4. Acceptation d'une soumission – Base de béton
5. Acceptation d'une soumission – Arpenteur – Parc intergénérationnel
6. Divers
7. Période de questions
8. Levée de l'Assemblée

3- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – TROTTOIR DU NOUVEAU PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

R.2025-172

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur désire procéder à la construction d'un nouveau parc intergénérationnel afin de mettre en valeur son milieu de vie et d'offrir des infrastructures accessibles à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire construire un trottoir pour faciliter les déplacements piétonnier à même le nouveau parc;

INITIALES DU MAIRE
2025-09-22
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise *Menuiserie St-Henri* au montant de 34 450 $ plus les taxes applicables pour la construction dudit trottoir;

ATTENDU QUE il y a lieu d'octroyer le contrat afin de permettre la réalisation du projet dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat de construction d'un trottoir dans le nouveau parc intergénérationnel à l'entreprise *Terrassement Belleau*, au montant de 34 450 $ plus les taxes applicables.

4- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – BASE DE BÉTON POUR LUMINAIRE

R.2025-173

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur désire procéder à la construction d'un nouveau parc intergénérationnel afin de mettre en valeur son milieu de vie et d'offrir des infrastructures accessibles à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE six lampadaires seront installés dans le projet de parc conformément aux plan réalisés par la firme Delta Experts-Conseils;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été effectuées conformément aux dispositions applicables du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de l'entreprise *Fillion Briques et Pierre* au montant de 5 550 $ plus les taxes applicables pour la construction de six base de béton nécessaires à l'installation des luminaires;

ATTENDU QUE il y a lieu d'octroyer le contrat afin de permettre la réalisation du projet dans les délais prévus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'octroyer le contrat de construction de six bases de béton pour l'installation de lampadaires au montant de 5 550 $ plus les taxes applicables.

5- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ARPENTEUR – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

R.2025-174

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de L'entreprise Consultant Arp. Pour des travaux d'arpentage en lien avec le nouveau parc intergénérationnel au montant de 3 960 $ plus les taxes applicables.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-1041MP

INITIALES DU MAIRE
2025-09-22
INITIALES DU DIR. GÉN. / GREFF. TRÉS.

N° de résolution ou annotation

6- AUTORISATION DE SIGNATURE – CAMPING POINTE-TAILLON

R.2025-175

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur a convenu avec le conseil d'administration du Camping Pointe-Taillon des modalités de transfert de propriété permettant d'intégrer ledit camping aux activités et actifs municipaux ;

ATTENDU QUE la finalisation de cette transaction nécessite la signature d'un acte de vente ou de tout autre document légal requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser M. Mathieu Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Monique-de-Honfleur, l'acte de vente, l'acte de cession ou tout autre document légal nécessaire à la réalisation du transfert de propriété du Camping Pointe-Taillon.

D'autoriser également le directeur général à poser tout acte administratif ou juridique requis afin d'assurer la bonne conclusion de la transaction, incluant les déclarations, demandes et enregistrements auprès des autorités compétentes.

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CM2025-176

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par M. Jonathan Boily et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 18h 47.

Mario Desbiens,
Maire

Mathieu Lapointe,
Directeur général et
secrétaire trésorier